

## DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DES ASSOCIATIONS MEMBRES DE L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DU SYSTÈME DE SANTÉ

Je soussigné, **MARC RESCHE**

Président de l'association **AFDOC** Association française des malades et opérés cardiovasculaires

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements suivants :

### 1. L'association

Objet social : L'Association française des malades et opérés cardiovasculaires, fondée en 1976, est une **association de bienfaisance et d'assistance**, agréée comme association nationale représentant les usagers dans les instances hospitalières et de santé publique (JORF du 6 décembre 2022 - Arrêté du 2 décembre 2022) - **N° d'agrément N2022RN0109**.

Elle a pour but :

- d'établir et d'entretenir des liens d'entraide, de solidarité et d'amitié entre tous les malades et opérés cardiovasculaires ainsi qu'avec leurs familles,
- d'assister ses membres auprès des organismes sociaux et du corps médical,
- d'aider les malades cardiovasculaires et les opérés du coeur à une réinsertion sociale et/ou professionnelle,



- de représenter les usagers des services de santé dans les instances hospitalières et de santé publique
- d'organiser avec les professionnels de santé des actions d'information et de prévention dans le domaine de la santé,
- de permettre à chaque adhérent(e) de participer, dans la mesure de ses moyens, à l'écoute des patients, à leur éducation thérapeutique, à l'accréditation des établissements de santé et à la recherche médicale.

Membres du bureau :

- **MICHELINE CHARRON Retraitée**
- **EVELYNE VINCKIER-POLMARD Retraitée**
- **FRANCIS BRUM Retraité**
- **BERNARD BONORA Retraité**
- **BERNARD DENIS Retraité**
- **ROBERT DUCAT Retraité**
- **JEAN-PAUL GALLIER Retraité**
- **BERNARD LOUIS Retraité**
- **SERGE MANIGLIER Retraité**
- **ANDRÉ MESTRE Retraité**

## 2. Les ressources de l'association

<b>Ressources pour l'année 2022</b>			
<b>Source</b>	<b>Identité des financeurs</b>	<b>Montant du financement, dons, etc.</b>	<b>Pourcentage du budget total</b>
Cotisations des adhérents		Le CA avait décidé de ne pas appeler de cotisation pour les années 2021 et 2022	
Subventions publiques		0	
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Legs Bénévolat du Président et de la trésorière	20861 1959	95
Financements privés		0	
Activités économiques de l'association		0	
Autres sources de financements		0	
<b>TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE : 23930</b>			
<b>Les comptes sont consolidés pour les trois dernières années.</b>			

<b>Ressources pour l'année 2021</b>			
<b>Source</b>	<b>Identité des financeurs</b>	<b>Montant du financement, dons, etc.</b>	<b>Pourcentage du budget total</b>
Cotisations des adhérents			
Subventions publiques			
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)			
Financements privés			
Activités économiques de l'association			
Autres sources de financements			
<b>TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2021 <i>sans objet</i></b>			
<b>Ressources pour l'année 2020</b>			
<b>Source</b>	<b>Identité des</b>	<b>Montant du finan-</b>	<b>Pourcentage du</b>

	<b>financeurs</b>	<b>cement, dons, etc.</b>	<b>budget total</b>
Cotisations des adhérents			
Subventions publiques			
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)			
Financements privés			
Activités économiques de l'association			
Autres sources de financements			
<b>TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE : <i>sans objet</i></b>			

**PRODUIRE EN ANNEXE LE BUDGET TOTAL DE L'ASSOCIATION PAR ANNÉE D'EXERCICE (BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION) DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES**

**1. Sur les liens d'intérêts non-financiers**

**néant**

**1.1. Liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, etc.**

Organisme (syndicat, think tank, parti ou mouvement politique, association, fondation, etc.)	Nature du lien (soutien politique, collaboration, etc.)	Période
<b>néant</b>		




**1.2. Présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association**

Participation de professionnels de santé (en ou hors activité) ou de l'action sociale aux instances de gouvernance de l'association (indiquer le nombre et le pourcentage par rapport à la totalité des membres des instances de gouvernances) :

**néant**



S

## 2. Pièces à joindre à la présente déclaration :

- Nom, prénom et profession des membres du conseil d'administration de l'association ;
- Présentation de l'association et des principaux motifs d'adhésion ;
- Budget total de l'association par année d'exercice (bilan et compte d'exploitation) des trois dernières années ;
- Dernière version des statuts publiés au Journal officiel ;
- Agrément santé (décision d'agrément et formulaire de demande) ;
- Lettre d'engagement prévue à l'article 1.1 du règlement intérieur de l'UNAASS.

## 3. Mentions légales

- 3.1. Les données à caractère personnel (DCP) collectées à travers la présente déclaration d'intérêt sont traitées par l'UNAASS à des fins de vérification par le Comité de déontologie de l'indépendance de l'association et de l'absence de conflit d'intérêt, en confrontant les liens déclarés, aussi bien financiers que non financiers (notamment liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association), aux objectifs de la mission de l'association envisagée au sein de l'Union.
- 3.2. Les DCP sont conservées pendant la durée de l'adhésion de l'association à l'UNAASS.
- 3.3. Les informations collectées seront publiées par le Comité de déontologie sur le site internet de l'UNAASS [www.france-assos-sante.org](http://www.france-assos-sante.org).
- 3.4. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 pour la protection des données (RGPD) et à la Loi informatique et libertés modifiée le 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'opposition à ce traitement de vos données, ainsi que des droits d'accès, de rectification et d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité. Vous pouvez exercer ces droits auprès du Délégué à la Protection des Données (DPO) de l'UNAASS : [dpo@france-assos-sante.org](mailto:dpo@france-assos-sante.org).
- 3.5. La présente déclaration doit être actualisée dès qu'une modification intervient, et au minimum annuellement même sans modification.
- 3.6. **Toute déclaration mensongère est susceptible d'entraîner la radiation de l'association après avis du comité de déontologie.**
- 3.7. **Aux termes de l'article L.441-1 du Code pénal « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplit par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la**





preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amend

3.8. A LYON le 2 juillet 2023

*Signature obligatoire*

(mention non rendue publique)